

Procès-verbal
CONSEIL D'ECOLE école Nicolas Boileau - élémentaire
Lundi 17 octobre 2022



1- LE FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE

LA VIE DE L'ECOLE

→ **Présentation de l'équipe et des nouveaux représentants de parents**

PARENTS (RPE) :

FCPE = Mme FILATRE, Mme FORSANS , Mme IMBERT, Mme LAVOUE, Mme NYS, Mme PIEDALLU,

PEEP = Mme ANOTIN, Mme FOTSE, Mme IRIUS LESTIN, Mme LEMONNIER, Mme MEHAUT, Mme SAVARY DE BEAUREGARD, Mme TABBAGH,

ENSEIGNANTS : Mme BLUMBERG (Directrice), Mme COTTINEAU (CPA), Mme JAQUOT LANDON et Mme ALEXIS (CPB), Mme MANTRACH LAGOVIN (CPC), Mme DUSSOUET (CE1B), Mr NAIT MAKHLOUF (CE1-CE2), Mme LYON (CE2A) , Mme VEDRINE (CE2B), Mme KERBEL (CE1), Mr MICHEL (CM1A), Mme AYAD (CM1B), Mme RAHMANI (CM2A), Mr L'AMINOT (CM2B), Mme NGUYEN (CM1-CM2)

POUR LA MAIRIE : Mme DE PABLO

→ **Résultats des élections**

FCPE = 8 sièges

PEEP = 5 sièges

- Inscrits : 533
- Votants : 357
- Bulletins nuls : 25

Taux de participation, vote uniquement par correspondance = 66, 98 % (62.26% de participation l'an passé)

Remerciements aux représentants et familles pour cette forte mobilisation.

Des élections de délégués ont également été organisées dans les classes.

Un premier conseil des délégués se tiendra courant novembre. Une des premières thématiques abordées : grande semaine sans Pokémons. Les cartes prenant de la valeur il commence à y avoir certains problèmes ; les tensions qui en résultent montrent les limites de la capacité des enfants à jouer. Une réflexion collective doit être menée.

Plus de bavardages et d'agitation sont constatés depuis le début de l'année. Le jeu est un des moyens qui permet de réguler ces tensions, et nous constatons que c'est plutôt difficile en ce moment.

Travail à faire sur cette agitation et cette tension un peu chroniques depuis le début de l'année.

→ **Structure de l'école et composition des classes**

Total 331 pour 3 classes soit 25,46 enfants /classe = Effectif stabilisé

| | | |
|------------|-------------|-------------------------|
| CPA : 21 | - CPB : 22 | - CPC : 21 |
| CE1 A : 24 | - CE1B : 22 | - CE1C : 24 |
| CE2A : 29 | - CE2B : 29 | - CM1/CM2 : 25 |
| CM1A : 29 | - CM1B : 29 | - CM2A : 27 - CM2B : 27 |

→ **Vote des modifications du règlement intérieur de l'école**

Modification N°1 (Ajout de ce point au règlement sur l'ensemble de la circonscription)

« Un pôle ressource de circonscription composé de directeurs et ou psychologues scolaires est susceptible d'intervenir dans l'école en cas de suspicion de harcèlement d'élèves afin d'essayer de résoudre le problème au moyen d'un protocole non blâmant. »

Le terme de « harcèlement » étant très caractérisé, il doit être utilisé avec parcimonie.

Les situations de conflits, tensions, entre les élèves se rencontrent dans toute collectivité qui nécessite une régulation spécifique. La règle du collectif prévaut, ce qui demande parfois une adaptation et une acceptation de règles qui demandent de dépasser l'intérêt individuel.

A l'école, pour notre gestion quotidienne, nous rappelons aux enfants l'importance d'en référer immédiatement aux adultes présents. Ne pas hésiter à multiplier les sollicitations si l'adulte n'en a pas pris la mesure, notamment car il est mobilisé par d'autres enfants.

Quand les familles se questionnent sur une situation = message adressé à l'enseignant ou la directrice. Nous constatons que la plupart des situations s'apaisent quand un temps de discussion est mené avec les enfants et la médiation d'un adulte.

Toutefois, il faut également comprendre que les petites querelles, vexations, tensions sont aussi des réalités des rapports entre élèves. Savoir se mettre à distance, attendre que la tension s'apaise peut également être une réponse.

Question posée par la FCPE concernant une éventuelle campagne de sensibilisation (plus spécifique notamment pour les CM2 futurs collégiens) concernant la lutte contre le harcèlement. Réponse : dans la classe de Mme NGuyen vont intervenir des élèves du collège Maurice Genevoix qui ont formé une cellule au sein du collège. Pas de campagne générale prévue, mais toujours des interventions et temps de travail concernant le vivre ensemble (qui peuvent parfois prendre beaucoup sur le temps scolaire vu le caractère vaste et complexe du sujet...)

Modification N°2

L'utilisation d'un smartphone par un élève est interdite à l'intérieur de l'école, à l'instar de la réglementation en vigueur dans les collèges. « L'interdiction prévue par l'article 511-5 du code de l'éducation concerne l'ensemble des équipements terminaux de communications électroniques. Rentrent ainsi dans le champ d'application du texte tous les objets connectés : les téléphones de toute génération, les montres connectées, les tablettes etc. »

Le nombre de montres connectées notamment ayant fortement augmenté, il est devenu nécessaire de réglementer.

→ **Sécurité**

- **Exercice d'évacuation incendie :**

Chaque année nous avons notre petit exercice improvisé, un élève de CP attiré par le boîtier rouge. Les réflexes « élèves et enseignants » sont parfaitement ancrés.

Notre exercice volontaire s'est déroulé le 6 septembre 2022.

- **PPMS intrusion :**

« Se cacher » sonnerie différente. La mairie teste un nouveau système pour différencier les sonneries (test à Renaudel depuis l'année dernière). Le système devrait être déployé par la suite si l'essai est concluant. Date = 29/11. Aucun RDV extérieur ce jour-là en première partie de matinée car l'école est inaccessible pendant l'exercice.

L'exercice PPMS confinement, organisé par la DSDEN a été impossible ces dernières années en raison du contexte sanitaire (pas de brassage). Un nouvel exercice pourrait être proposé cette année.

→ **COOP**

SOLDE au 11 octobre 2022 = 13 347.52 € (dont réserve de 3 024 € pour projets de classe auto gérée) soit 10 323.52 € de disponible

Recettes à venir

- Dons des parents : 6774 €

Dépenses à venir

- Assurance + cotisation OCCE : 686€
- 1^{ère} régies d'avance : 13 X 150 = 1 950 €
- Participation de 10 €/ élève/classe pour sorties sur l'année : 331 X 10 = 3310 €

TOTAL = 5946 €

SOLDE PREVISIONNEL = 14 175 € (dont 3 024 € projet classe auto gérée)

Recettes en prévisions

- Photographe scolaire (environ 2 000 € l'année dernière)

Dépenses en prévisions

- 2^{ème} & 3^{ème} régies d'avance : 1 950 X 2 = 3 900 €
- Carnaval, kermesse

RELATION FAMILLES

→ **Livrets scolaires**

LIVRET semestriel

LIVRET 1= 27 janvier 2023 remise en main propre, rdv très court. Toutes les familles /enseignants peuvent solliciter des RDV toute l'année, ponctuellement.

LIVRET 2 = 30 juin 2023

→ **Communication école-famille** : Listes de diffusion de classe et cahier vert.

Les usages ne sont pas les mêmes. Privilégier les messages aux enseignants dans le cahier vert sans nécessairement mettre Mme Blumberg en copie. Le double envoi est à évaluer en fonction des situations. Les mails envoyés par les enseignants sont des informations globales concernant l'école. Privilégier les appels à la loge en cas d'urgence : retard, maladie...

Les usages de la boîte mail ont été précisés lors de la réunion de rentrée et diffèrent selon les enseignants.

→ **Fréquentation scolaire** :

Nous constatons des absences d'élèves pour cause de vacances, avant, après ou même entre les périodes de vacances.

Nous avons fait preuve de souplesse pendant l'année post covid mais cela est devenu un usage répété. Ce n'est pas gérable pour une classe, il y en a de plus en plus.

Au-delà de 48 h d'absence pour convenances personnelles, les familles doivent informer par écrit et en amont. Ce courrier est transmis à Mme Prince, Inspectrice de l'Education Nationale. Nous transmettons une information pour chaque situation. Le travail scolaire n'est pas transmis par les enseignants.

→ **Contexte sanitaire**

Il y a quelques temps nous vous demandions de venir chercher votre enfant à la moindre alerte, en cas de toux, de fièvre. Le contexte sanitaire est moins strict. Toutefois, depuis la rentrée nous dénombrons

beaucoup d'enfants qui viennent à l'école malades. Nous devons fréquemment appeler les familles dès 9h le matin pour que l'enfant retourne à la maison et/ou aille consulter un médecin.

Nous demandons aux parents d'évaluer qu'il n'est pas adapté de mettre son enfant à l'école s'il a vomi le matin ou s'il a de la fièvre.

En cas de maladie les devoirs ne sont pas envoyés par mail. (comme en période de covid quand était organisé du télétravail). Les leçons et devoirs sont conservés en classe en attente du retour de l'enfant. L'enseignant pourra transmettre le travail en cas d'absence de 48 h ou plus via les frères et sœurs ou le déposer à la loge.

→ **Parents à l'école**

Ces années COVID ont renforcé, sous certains aspects, la distance école famille et ont marqué les apprentissages scolaires.

Cette période trouble a mis en exergue de manière irréfragable l'importance des interactions et du lien social pour le développement de l'individu.

C'est pour cela, que dans l'intérêt et l'épanouissement des enfants, nous souhaitons renouer avec des moments de rencontres.

En élémentaire, les occasions de rencontres prennent des formes différentes.

Nous aurons l'occasion de vous expliquer les festivités, prévues durant l'année, au prochain conseil d'école.

En attendant : nous inscrivons une semaine des parents durant laquelle tout parent est invité dans la classe pour partager *une passion, son métier, une activité* avec l'ensemble des élèves.

Comment cela peut-il s'organiser ?

- Prendre contact avec l'enseignant.e

- Présenter sa proposition

- Décider d'un créneau pour la présentation

Nous espérons recevoir de nombreuses propositions.

Une autre date pourra être proposée si vous n'êtes vraiment pas disponibles lors de cette semaine banalisée.

Les enfants ont toujours beaucoup de plaisir (et une certaine fierté) à voir un de leur parent prendre la place de l'enseignant.e

ORGANISATION PEDAGOGIQUE - ACTIONS EDUCATIVES

→ **Analyse évaluations nationales CP et CE1**

- CP :

Bien réussies, bon niveau.

L'exercice de positionnement en mathématiques n'a plus posé de souci car les droites sont graduées désormais.

- CE1 :

Les évaluations se sont déroulées du 12 au 23 septembre. Les corrections ont été faites la semaine suivante.

Passation qui mobilise beaucoup de temps, une semaine complète.

La durée de passation est chronométrée et limitée, ce qui pénalise des élèves plus lents. Les consignes sont très strictes, avec l'interdiction d'aider les enfants.

Pour la correction c'est un long travail également qui implique toute l'équipe.

Les élèves sont classés en 3 groupes :

- Les élèves à besoin / Les groupes fragiles / Les autres

Retour individuel des résultats pour les parents :

Sous forme d'un graphique avec 8 items, et pour chacun d'entre eux est indiqué si les exercices sont réussis avec une notation allant d'1, 2 ou 3 + (+ /++/+++)

Bilan collectif :

En français : Bon niveau d'ensemble.

En maths : Bon niveau d'ensemble également avec plus de difficultés pour « résoudre les problèmes », et « le calcul mental » => des compétences qui sont travaillées tout au long de l'année.

→ **Projets artistiques**, un axe de notre projet d'école =

« Construire une culture commune autour de la fréquentation d'œuvres et de la production artistique. »

- **La Grande lessive** qui consiste en exposition éphémère d'une journée de productions artistiques. Le thème de cette année est « la couleur de mes rêves ». Cela concerne 2 classes de CP, les CE1, les 2 CE2, LE CM1 B et le CM2 A.
- Les 2 CE2 participent au projet **Ecole et Cinéma** en partenariat avec l'espace Colucci, ils iront voir 3 séances de cinéma dans l'année.
- Les CE2 participeront également à un **projet de lecture à voix haute** (« Incarner des animaux à travers des fables ») avec l'intervention d'un comédien professionnel de la compagnie « Globe Trottoirs ».
- 3 classes (CM1 A - B / CM2 B) sont engagées dans un **projet théâtre** (« L'art en scène ») avec l'intervention d'un comédien, également directeur du théâtre de l'Epopée à Arcueil.
- La classe de CM2 A de Mme Rahmani est engagée dans un **projet en arts plastiques** afin d'aboutir à la production d'une fresque historique avec la collaboration d'une intervenante en arts, plasticienne.
- La classe de Mme Nguyen du CM1- CM2 sera engagée dans un **projet musique** avec un intervenant en musique dont le fil musical se fera autour du violon et de l'alto.

Ces 2 projets sont soumis à l'obtention d'un financement demandé à la Caisse des Ecoles et à une subvention dans le cadre d'un projet PACTE (aide financement à la DSDEN)

- **Chorales** de plusieurs niveaux de classes / 3cp / 3 ce1/ 3 CE2
- **Projet Couture en CE1A**
- **Classes autogérées** : 2 classes de CE2 autour du cirque / 3 classes de CP à Saint Quentin en Yvelines , projet autour de la ferme pédagogique et de l'alimentation.
- **Classes de découvertes** « Cirque » avec la mairie : 2 classes seront choisies ultérieurement en conseil des maîtres.

D'autres projets sont prévus dans l'année , notamment le suivi de la course de la route du Rhum par plusieurs classes (CE1A, CM1-CM2, CM2 A, CM2B).

→ **Parcours « SANTÉ » en lien avec le projet d'école**

« Développer le partenariat pour une coéducation citoyen/santé en tenant compte du temps global de l'enfant »

- **Sensibilisation à la scoliose** avec des étudiants en médecine
- **La ligue contre le cancer** fera des **interventions** en classe : thèmes retenus (Hygiène dentaire, les écrans, le sommeil... du CP au CM2 au cours des mois de décembre et janvier)
- **Parcours santé/cerveau** organisé par la mairie en partenariat avec l'éducation nationale : une thématique par an (2 interventions du CE1 au CM2) Quid des CP ? À l'étude en ce moment.

Une nouvelle infirmière a été nommée. Elle fera un dépistage pour tous les CP.

→ **Parcours « sportif »**

- Piscine : travaux cette année, priorité sur le niveau CM2 avec 11 séances.
- 6 séances pour les CM1 d'une initiation au handball encadrées par les éducateurs sportifs de la ville
- Pour entraînement au cross = une intervention encadrée par classe
- Prévention routière pour les CM2 : APER
- Etudiants STAPS : CM1A et CM1B jusqu'au mois d'avril
- CE2 : permis piéton avec l'officier de prévention
- Semaine olympique et paralympique SOP en avril
- Le cross : 25/26 mai
- Promotion sportive pour les CE2 encadrée par des professeurs spécialisés

QUESTIONS

À LA MUNICIPALITE

→ **Effectifs insuffisants d'animateurs sur le temps de la pause méridienne**

Manque d'animateurs sur la pause méridienne (6 animateurs contre 13 l'an dernier), ce qui pénalise les enfants (moins d'activités, plus de tensions), les enseignants qui retrouvent les enfants à 13h30 très agités, et les animateurs eux-mêmes qui se retrouvent plus surveillants qu'animateurs... Salle polyvalente fermée, ce qui en hiver est vraiment regrettable (les 2h de la pause méridienne sont très longues, surtout lorsqu'il fait froid et/ou qu'il pleut). Le gymnase n'est pas toujours ouvert non plus.

La diminution des horaires périscolaires devait aller de pair avec une augmentation des effectifs et une amélioration de la qualité de l'accueil, ce qui n'a clairement pas été le cas. La qualité des propositions d'ateliers, notamment lors de la pause méridienne, est grandement impactée. La situation est intolérable car le taux d'encadrement trop faible. Les animateurs ne peuvent plus faire d'animation. Cet état des lieux est généralisé dans d'autres écoles de la ville.

La représentante de la Ville souligne les difficultés de recrutement des animateurs malgré le Job dating effectué par la ville. Efforts de la municipalité pour motiver les candidats : augmentation de salaire et suivi de carrière (BAFA entre autres) : 18 animateurs recrutés, qui seront formés si besoin. Les personnes retenues commenceront après les vacances de la Toussaint. 3 jeunes retraités ont été recrutés avec la garantie de ne pas animer d'activités.

Des questions restent clairement en suspens et inquiètent les représentants de parents d'élèves : formation initiale des animateurs (la publicité pour la campagne de recrutement a soulevé de nombreuses interrogations), recrutement effectif et signification en termes d'équivalents temps pleins... Les représentants de parents demandent des garanties quant à la formation des animateurs.

→ **Appels à projets** : arbitrages en cours

→ **Chauffage** : mesures particulières dans les établissements publics

Restrictions ne concernent à priori pas les écoles maternelles et les écoles élémentaires.

L'objectif est d'allumer le chauffage après les vacances scolaires et pour maintenir une température qui n'aille pas en dessous de 19°.

Il faut compter une dizaine de jours pour que la température à l'intérieur des écoles soit stabilisée. Gros problèmes d'humidité également (+ de 60%)

AUX ENSEIGNANTS

- **Campagne de sensibilisation au harcèlement pour les CM2**

L'officier de prévention a été contacté afin de faire une séance de sensibilisation auprès des CM2.

